

 Jeune Barreau  
Ordre des Avocats de Genève

***Concours d'art oratoire  
Michel Nançoz***

Vendredi 30 septembre 2022 à 14h00

Grand foyer du Grand Théâtre

Me Michel Nançoz fut l'un des plus grands orateurs du Barreau genevois du siècle passé. Né en 1939 sur ses terres valaisannes, Cette figure a précocement quitté sa famille d'adoption, le Barreau genevois, qui l'aimait tant, en 1989. Mélomane et artiste dans l'âme, il fut un pianiste d'exception. Il avait entamé, à Genève, ses études de droit, puis les abandonna pour suivre le conservatoire où il acquit une virtuosité en piano. Un jour, cependant, Me Michel Nançoz se rendit aux Assises et entendit Me Dominique Poncet plaider. Cette audience bouleversa son parcours de vie. Il retourna à la faculté de droit, obtint sa licence et fut enrôlé comme stagiaire par Me Dominique Poncet. Ceux qui ont fréquenté le Barreau à l'époque de Me Michel Nançoz se souviennent de sa culture, de ses qualités d'orateur, de sa puissance, de sa force, de son courage et de sa liberté. Il était irrésistible de présence et de talent. Il plaidera, jusqu'à son décès, parmi les plus grands procès du siècle passé. Chacun garde de Me Michel Nançoz un souvenir admiratif et affectueux.

Composition du Jury :

Me Yaël HAYAT, Présidente  
Me Miguel OURAL, Bâtonnier  
Me Marc BONNANT, ancien Bâtonnier  
Me Pascal MAURER, ancien Bâtonnier  
Me François CANONICA, ancien Bâtonnier  
Me Jean-Marc CARNICE ancien Bâtonnier  
Me Grégoire MANGEAT, ancien Bâtonnier  
Me Lionel HALPERIN, ancien Bâtonnier  
Me Philippe COTTIER, ancien Bâtonnier  
Me Catherine HOHL-CHIRAZI, Présidente de la Commission de droit pénal  
Me Didier NSANZINEZA, Premier Secrétaire  
Me Nicolas GURTNER, ancien Premier Secrétaire  
Me Robert ASSAEL  
Me Jean-Marie CRETTEAZ  
Me Bertrand PÉRIER

**1. Me Stéphane Grossin** (Djaziri & Nuzzo – Avocats associés)

Céline est un antisémite ; on ne saurait le citer.

La seule écriture qui vaille désormais est épïcène.

La tyrannie des minorités en tous genres exige, au nom de la moraline publique que vous parliez lisse plutôt que de parler bien.

Une génération de jeunes avocats énuclée verra bientôt le jour à l'aune de cette nouvelle dictature de la *lissitude*.

La dernière tribune de la liberté, c'est le concours Michel Nançoz.

Utilisez-la pour revendiquer un vocabulaire qui convainc plutôt qu'un vocabulaire qui se contente de plaire.

**2. Me Mehdi Chraïbi** (OA Legal)

Depuis des temps immémoriaux la Mort n'en fait qu'à sa tête et choisit ses cibles dans un arbitraire absolu en totale impunité.

Elle doit désormais répondre de ses actes et comparaît devant le Tribunal des Vivants Putatifs pour abus d'autorité.

Elle vous consulte.

**3. Me Léopold von Erlach** (Python Avocats (Genève) SA)

Vous plaidez l'acquittement d'un homme poursuivi pour avoir écrit sur la porte du Ministère public :

*« Il est interdit d'interdire »*

**4. Me Juliette Currat** (Schellenberg Wittmer SA)

*« Défendre n'est pas excuser ; défendre, fondamentalement, c'est comprendre ; remonter la chaîne des causes et des effets qui a conduit un homme, en tous points semblable à nous, à perpétrer un acte que nous avocats sommes les premiers à réprouver ».*

Un groupe d'activistes met en cause Me Jacques Vergès et lui reproche de pactiser avec ses clients.

Vous prenez la défense de Me Jacques Vergès.

**5. Me Mani Araeipour-Tehrani** (Des Gouttes & Associés)

Un groupuscule composé de néo-féministes en tous genres envisage de saisir le DIP afin qu'il soit fait interdiction de lire Molière dans les écoles.

Il est reproché à l'auteur d'avoir écrit en particulier :

*« Votre sexe n'est là que pour la dépendance.  
Du côté de la barbe est la toute-puissance.*

*Bien qu'on soit deux moitiés de la société,  
Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité :  
L'une est moitié suprême, et l'autre subalterne :  
L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne. »*

(L'Ecole des femmes, Acte III, scène II)

Vous soutenez l'absolue nécessité de lire Molière.

*Entracte (30 minutes)*

**6. Me Arnaud Hoffer** (Schellenberg Wittmer SA)

La fameuse boîte contenant tous les maux de l'humanité est confiée par Zeus à Pandore, avec l'interdiction de l'ouvrir.

On connaît la suite et ses terribles conséquences.

Pandore doit désormais rendre des comptes.

Vous intervenez à son soutien.

**7. Me Samy Tabet** (CMS von Erlach Partners SA)

A celles et ceux qui soutiennent devant le Parlement que lors de l'étreinte sexuelle « *seul un Oui est un Oui* » ou que « *seul un Non est un Non* », vous rétorquez que le langage du corps est la seule preuve suprême du consentement, inspiré des mots de Roland Barthes :

*« Le langage est une peau : je frotte mon langage contre l'autre. C'est comme si j'avais des mots en guise de doigts, ou des doigts au bout de mes mots. »*

Vous plaidez pour le renoncement au projet de réforme.

**8. Me Mansour Cheema** (Etude Crettaz et Moutinot)

Dante Alighieri, dans l'*Enfer* de sa *Divine Comédie*, nous décrit le sort réservé à Brutus et Cassius : les deux conjurés sont chacun broyés par l'une des trois bouches de Lucifer.

Vous défendez les meurtriers de César.

**9. Me Arthur Urben** (Bär & Karrer AG)

*« Y a-t-il un vaccin contre le virus de l'éloquence ? »*